

Un boom de la drogue synthétique

TOXICOMANIE La Belgique peine à traquer 650 nouvelles molécules

- Les policiers européens expliquent comment les drogues synthétiques sont vendues « légalement ».
- Et soulignent les liens avec le terrorisme.

On les appelle les « nouvelles drogues de synthèse ». Elles sont particulièrement difficiles à bloquer parce qu'elles doivent être identifiées par la justice avant d'être qualifiées de « drogue ». Or, pour chaque nouvelle molécule épinglée, les trafiquants en sortent trois nouvelles de leur chapeau. La preuve ? Rien qu'en 2015, les limiers de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et d'Europol, qui publient leur rapport ce mardi, en ont identifié une centaine. Ce qui oblige à surveiller près de 650 molécules différentes, les trois quarts étant « nées » durant les cinq dernières années. Un casse-tête pour les policiers et les douaniers.

1 Quel en est le mécanisme de diffusion ? « La Chine et l'Inde sont devenus les dealers globaux de la planète en inondant de produits psychoactifs. Beaucoup de produits sont fabriqués par des fabricants officiels et légitimes qui font même la publicité de ces produits dans leurs catalogues. Ils peuvent en envoyer quelques milligrammes ou des tonnes par des systèmes d'expéditions rapides qui peuvent atteindre l'utilisateur final en deux jours seulement, explique un enquêteur spécialisé qui a participé à l'élaboration du rapport. Cela ne coûte que cent euros pour un kilo de produits chimiques qui peut se transformer en dizaines de milliers de doses, avec un bénéfice majeur. C'est particulièrement le cas des cannabinoïdes (du cannabis synthétique) et du fentanyl, un puissant antidouleur. Les paquets sont aisément dissimulés parmi les milliers de

colis expédiés de ces pays chaque jour. Les quantités les plus importantes sont transportées par les airs ou par bateau. »

2 Comment est-ce « légal » ?

« Ces produits sont systématiquement vendus comme "non destinés à la consommation humaine" afin de contourner également la loi sur les substances réglementées telles que les médicaments ou les compléments alimentaires. On les retrouve ainsi généralement vendus sous l'appellation "sels de bain", "encens", "pots-pourris", "engrais végétal" ou encore "molécule de recherche", c'est-à-dire molécules destinées à la recherche scientifique, explique Michael Hogge, expert chez Eurotox, point focal de surveillance pour l'Observatoire européen des drogues pour Bruxelles et la Wallonie. Cela n'empêche pas certaines saisies, mais ce paravent est très efficace pour les trafiquants. » Les experts de l'Observatoire européen pensent d'ailleurs qu'au-delà des offres identifiables sur l'internet public existent des réseaux de « grossistes » dans le « dark net », ces parties de la Toile réservées aux activités discrètes ou illégales. Ces revendeurs reconditionnent les produits finis sous un marketing plaisant, notamment écoulés lors d'événements. Une récente étude Eurobaromètre montre que seul un jeune sur trois achète ces produits chez un dealer, les autres les recevant d'un « ami », essentiellement dans le milieu festif.

3 Financer le terrorisme. Malgré 50.000 saisies aux quatre coins de l'Europe en 2015, pour plus de 4 tonnes de principe ac-

tif, la lutte contre les produits synthétiques semble impuissante à faire reculer la croissance du phénomène. Avec un impact majeur sur la santé des consommateurs de ces drogues, mais pas seulement. Le rapport souligne que « bon nombre de personnes impliquées dans des activités terroristes, souvent des jeunes récemment radicalisés, ont un passé de petit délinquant, notamment via la consommation et la vente de drogues, et exploitent de diverses façons leurs connexions avec le milieu criminel pour les activités terroristes » et que le « cloisonnement des services chargés de la lutte contre le terrorisme et de la lutte antidrogue peut parfois amener à négliger certaines pistes ». Le marché des drogues illégales est estimé à au moins 24 milliards pour la seule Europe. Près d'un jeune sur dix parmi les Belges entre 15 et 24 ans en a déjà consommé, un chiffre « en progression constante ».

4 Echec en Belgique. L'ampleur du phénomène est aussi le signe d'un échec de la réplique de la Belgique face à la diffusion de ces nouvelles drogues, qui circulent souvent parfaitement légalement en s'affublant de masques de produits « non destinés à la consommation humaine ». La Belgique a pourtant adopté une loi début 2014 afin de mieux lutter contre ces nouvelles substances. Elle comporte, par exemple, la levée du secret de l'instruction pour les labos d'analyse, qui doivent communiquer leurs infos au réseau de santé publique afin de pouvoir diffuser des alertes ra-

pides lors de l'apparition d'un nouveau produit particulièrement nocif. Elle poursuit aussi les simples actes préparatoires au trafic, même quand celui-ci n'est pas encore accompli. En outre, elle prévoit que les produits puissent être classés comme « drogue » de manière générique, par groupe de molécules, afin de ne plus laisser l'avantage du temps aux trafi-

quants. Mais cette partie de la loi attend toujours ses arrêtés d'exécution et est donc lettre morte, plus de deux ans après son vote à une large majorité. Du côté du cabinet de la santé fédérale, on avoue n'avoir prévu aucune échéance pour cette mise en œuvre. D'autres experts mettent en doute l'efficacité de cette approche répressive : « *Si davantage de produits sont interdits*

sur cette base, ne risque-t-on pas de voir apparaître des pratiques de production clandestines, voire d'autoproduction, ou encore des détournements de substances encore plus dommageables pour la santé que la majorité des drogues qui circulent actuellement », souligne Michael Hogge, qui plaide plutôt pour un modèle de « marché légal encadré ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

BLANCHIMENT

Des étudiants belges employés comme mules

Triste privilège, la Belgique semble apparaître à chacune des 160 pages qui décrivent le trafic mais aussi le blanchiment des revenus liés aux drogues illégales. Exemple parmi d'autres, le mécanisme qui blanchit les revenus de la vente du cannabis dans le nord de la France, démantelé il y a peu par des équipes belgo-françaises. L'argent cash provient de la vente de cannabis dans le nord de la France, puis est transporté discrètement par voiture particulière vers la Belgique, où il est utilisé pour acheter de l'or. Puis, des courriers, « *souvent des étudiants belges utilisés comme des mules* », transportent l'or vers Dubaï, sous prétexte d'un voyage touristique. L'or y est vendu à des fabricants de bijoux, qui écoulent leur production... en Inde, où le marché des bijoux en or est florissant. Les profits sont finalement partagés par les trafiquants et les blanchisseurs via des banquiers qui ont accès au système financier. « *Un des acteurs de ce réseau a admis avoir blanchi à lui seul 36 millions d'euros depuis 2010 en envoyant plus de 200 kilos d'or de Belgique en Inde. Le réseau complet collectait près de 170 millions par an* », souligne un enquêteur belge.

FR.SO